50e ANNÉE. — N° 17.416

DIRECTION & ADMINISTRATION : 8, rue de Cheverus, BORDEAUX

AGENCE A PARIS : 8, boulevard des Capucines.

LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et Limitrophes.	8 50	16f	30f
France et Colonies...	9 »	17f	32f
Etranger.....	10 »	20f	40f

La Petite Gironde

10 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — Le numéro 10 c.

MARDI 9 MARS 1920

SAINTE FRANÇOISE

SOLEIL : lever 7h28; coucher 6h59
LUNE : D. Q. le 12; N. L. le 20

PAS DE LUXE INUTILE

Nos lecteurs s'en souviennent sans doute, dès que fut connu le projet de programme naval élaboré au cours de l'année dernière, nous avons, dans ces colonnes, dénoncé le gaspillage représenté par la construction des six croiseurs légers proposés par les bureaux de la rue Royale.

Sans force, sans vitesse, destinés à devenir la proie des croiseurs de bataille étrangers, ces six unités de 5,200 tonnes n'en devaient pas moins coûter au minimum 180 millions et ne répondaient à aucun besoin réel sinon à celui de faire illusion.

Nous ne fûmes sans doute pas seuls à nous élever contre le programme projeté. En effet, le nouveau titulaire du portefeuille de la marine vient, paraît-il, d'ordonner une nouvelle étude du problème posé par nos constructions navales.

Si cela veut dire que les caractéristiques des six futurs croiseurs vont être modifiées, nous avouons que la solution adoptée, quelle qu'elle soit, sera de bien peu d'intérêt.

Que les unités nouvelles déplacent 5,000 ou 8,000 tonnes, qu'elles filent 30 ou 35 nœuds, qu'elles soient armées de pièces de 138,6 ou de canons de 194, elles n'en constitueront pas moins une série de bâtiments utiles peut-être, mais qui, dans les conditions actuelles, ne correspondent point aux besoins les plus urgents de notre flotte.

La guerre aurait dû cependant nous apprendre que tout dans l'appareil militaire doit être subordonné à la poursuite du but suprême : le succès dans la bataille. Seule, celle-ci permet de briser la volonté de l'adversaire et de lui imposer la décision.

Or, les petits croiseurs rapides proposés ne sont pas des unités pour la bataille. Leurs caractéristiques le prouvent. L'exposé des motifs présentés par M. Leygue, les commentaires officieux publiés ensuite font, d'ailleurs, ressortir qu'ils sont surtout destinés aux stations lointaines.

Eh bien, ayons le courage de le dire : c'est là un service accessoire, un service de luxe qu'une marine pauvre comme la nôtre doit assurer avec ses vieux raffiots, s'il s'agit seulement d'impressionner les indigènes de nos colonies. Elle doit, au contraire, le confier à ses unités de ligne les plus puissantes quand la stabilité de la situation internationale permet de montrer le pavillon dans les eaux des puissances étrangères.

Avec la médiocrité de nos moyens financiers, nous n'avons pas le droit de consacrer un centime à la construction de navires qui ne doivent pas faire partie des éléments essentiels de nos forces de combat proprement dites.

Or, pour les bâtiments de surface, ces éléments essentiels sont :

1° Les grosses unités blindées dont l'arme principale est l'artillerie de gros calibre.

2° Les unités extra-rapides de petit tonnage dont le moyen d'action est la torpille.

Les grands cuirassés d'escadre, les croiseurs de bataille font partie de la première de ces catégories. Tous les bâtiments torpilleurs, depuis les 300 tonneaux de 26 nœuds de vitesse jusqu'aux torpilleurs éclaireurs de 2,000 tonnes et 40 nœuds sont à classer dans la seconde.

La France est-elle donc si riche en unités de ces différents types pour qu'elle puisse se permettre de consacrer près de 200 millions à des bâtiments accessoires ?

En grands cuirassés, si nous n'achevons pas les « Languedoc », notre flotte se réduit à sept bâtiments modernes : les trois « Lorraine » et les quatre « Jean-Bart ». Nous n'avons pas un seul croiseur de bataille. Quant à notre flotille de bâtiments torpilleurs, elle compte au grand maximum trois ou quatre douzaines d'unités capables d'un service intensif de guerre.

Voici le bilan exact de notre situation navale. Il ne saurait, en quoi que ce soit, justifier la dépense qu'impliquera la construction des six croiseurs proposés.

Puisque le projet est remis en question, il importe de ne pas laisser échapper l'occasion de poser le problème du programme naval dans toute son ampleur. La réponse ne pourra, d'ailleurs, être donnée qu'en fonction de grandes directives de notre politique extérieure.

Si nous renonçons à défendre nous-mêmes nos colonies et leurs voies d'accès, point n'est besoin de divisions lointaines, d'escadres métropolitaines et d'armée navale. Amenons notre pavillon et économisons au pays les charges d'un budget maritime inutile.

Si nous estimons, au contraire, devoir garder notre liberté d'action, si nous voulons que la France reste digne de son passé et de ses destinées, consacrons la totalité de nos disponibilités à ces éléments essentiels des forces de combat, qui seuls en imposent parce que seuls ils peuvent faire du mal au corps de bataille d'un adversaire éventuel.

Il faut en définitive à notre marine que les directives de notre politique navale soient fixées une fois pour toutes et que les pouvoirs publics s'y conforment ensuite pour l'utilisation optima des crédits dont la situation de nos finances permettra de disposer.

La question sera sans doute examinée à fond par le Parlement à l'occasion de la discussion du prochain budget. Elle devra être tranchée avec netteté et sans faux-fuyants.

Pour notre part, nous ne croyons pas d'ailleurs que la guerre ait modifié en quoi que ce soit les principes en considération desquels a été élaboré notre statut naval actuel, le programme de 1912. Nous attendons avec confiance la démonstration du contraire. Elle sera difficile.

FLAVIUS.

Le Salon des Indépendants

Pour une fois que je vais au vernissage, je n'ai pas trop perdu ma journée dans ce Salon où expose quiconque peut payer une modeste cotisation de 25 francs je crois. Cette année, par une heureuse innovation, les portes de ce vernissage furent ouvertes à tout le monde. C'est ici le « turba ruit ou ruunt », plutôt ruunt. Et si la foule se rue, c'est surtout vers le cubisme et ses succédanés. Je fus un peu étonné de cette curiosité du gros public, mais voici comment je me l'expliquai en voyant les plus malins rire et le plus grand nombre essayer naïvement de comprendre. C'est que les cubistes ou autres suggestionnistes cherchent à évoquer sous couleur de mystère en posant des énigmes à deviner. Ils partent de ce principe : à force de fixer une image ou un objet, le regard finit par s'halluciner et voir des choses tout d'abord inapparentes.

Comme dans les fameuses têtes de Christ lithographiées sur plusieurs papiers divisés en lamelles et formant des cubes dont la face antérieure reste seule pénétrable à nos regards, les formes sous la fixité de la vision peu à peu semblent s'animer, les yeux s'ouvrent, se ferment ou pleurent, selon les combinaisons imaginées par l'artisan créateur. Autre exemple plus récent, ainsi que le prouve l'apparition devant l'église de Novéant d'une silhouette de vierge dessinée sur le ciel par le caprice des branchages, l'œil peut prendre une illusion pour une réalité qui est presque une réalité, d'ailleurs, puisque cette vierge put être photographiée et reproduite dans divers journaux. Il devient donc plausible pour les cubistes, comme ils le prétendent, de créer le mystère autour de leurs conceptions par tous les moyens possibles, les maîtres les plus grands ayant sans cesse affirmé qu'il n'existe ni poésie ni œuvre d'art si elle ne s'enveloppe de mystère. La foule toujours plus curieuse de ce qu'on lui cache que de ce qu'on lui montre, prête une attention spéciale à ce qu'on lui présente en énigme. Voilà pour moi une première explication du succès du cubisme et autres manifestations nouvelles. Oui, le cubisme triomphe par son étrangeté, et le critique serait inutilement injuste de ne pas le constater, mais ne triomphe pas encore comme doctrine ou dogme, puisque ses principaux sacerdotes, les Jacques et Suzanne Villon, les Gleizes, les Hetzinger, les Sévérini, les Léger, Juan Gris et d'autres avouent qu'ils ne savent pas absolument où aboutiront leurs recherches, mais qu'ils croient surtout amener une plus grande fermeté dans le relief du volume dessiné et enfin obtenir par de futurs assagissements un relatif résultat analogue à celui que les impressionnistes tirèrent du pointillisme.

Je m'excuse de parler si longuement de tentatives officiellement condamnées d'avance, mais c'est mon devoir de critiquer, d'informer mes lecteurs. Ils me savent de bonne foi et je serais donc coupable, particulièrement aujourd'hui, de leur taire tant d'efforts plus ou moins intéressants, et voici pourquoi, sur cinq à six mille envois dans ce Salon, il y a bien un tiers des œuvres qui se réclament du cubisme et même de ses exagérateurs, qui, eux, sont plus tentés de rechercher la mystification que le mystère.

Voici l'exposant qui clôt le catalogue : Buisson (Paul), roi des camelots, né à Pézigueux.

Dessins spirites médiummiques.

Vous voyez que la mystification atteint même l'au delà.

Depuis les succès de Picasso, fondateur de l'école, certains marchands s'arrachent les œuvres cubistes parce qu'ils les vendent mieux que les autres tableaux, et voici je pense une raison de multiplication pour les œuvres de cet acabit. Il faut bien l'ajouter aussi, les deux autres tiers du Salon s'affirment tellement ridicules, ternes, insignifiants et si peu indépendants, que les colorations vives des cubistes s'imposent de préférence aux yeux des visiteurs.

Au demeurant, trois dangers guettent le cubisme. Il risque d'abord de devenir banal et fatigant à force de se multiplier, ennuyeux pour ne pas apporter d'ostensibles résultats, et grotesque par les nombreux mystificateurs qui lui font escorte. Ainsi, sous prétexte que Archipenko, Crotti, Picabia, Suzanne Villon, etc., prétendent se servir de toute matière pour œuvrer, droit que je ne leur contesterai pas pour mon compte, puisque tous les décorateurs se sont servis avant eux des gemmes, verreries et métaux pour s'exprimer, sous ce prétexte défendable, dis-je, des fumistes ou humoristes vont jusqu'à coller des bouts de journaux et autres objets hétéroclites à même leurs toiles. Cela rappelle le temps jovial et bien lointain où, sous la haute direction de Lévy, on voyait une exposition où chacun s'ingéniait à éberluer le public : On y sculptait des pommes, poires ou fromages de Hollande, on peignait avec des matières plus ou moins colorantes ou odorantes, on collait dans un cadre tel ou tel objet sous un titre humoristique ou calembouresque. Au moins, à cette époque là, nul n'avait le projet que d'amuser et l'on s'appelait nettement *les Incohérents*.

P.-N. ROINART.

Le maréchal Foch en Belgique

Bruxelles, 7 mars. — Le maréchal Foch, accompagné du général Weygand et de deux officiers, est arrivé ce matin à Bruxelles.

Bruxelles, 7 mars. — Le maréchal Foch a déjeuné au palais royal. L'ambassadeur de France et le général Weygand assistaient à ce déjeuner, à l'issue duquel le roi a longuement conféré avec le maréchal Foch, qui est reparti ce soir pour Cologne.

Le paquebot "Venezuela" échoué

Casablanca, 8 mars. — Le paquebot « Venezuela », courrier de Bordeaux, arrivé vendredi à 23 heures, a chassé sur ses ancres la nuit dernière par suite de la forte bourrasque et s'est jeté à la côte avec une voie d'eau.

D'après renseignements pris lundi matin à la Compagnie, l'accident s'est produit dans la nuit de samedi à dimanche. Le vapeur s'est échoué sur les Roches-Noires. On ne signale aucune victime.

Malgré le mauvais temps, on procède activement au renflouement du navire.

Souscrire à l'Emprunt :

— C'est assurer notre situation financière.

— C'est améliorer la valeur de notre monnaie.

— C'est relever notre change.

— C'est permettre l'achat à bon compte des produits étrangers.

— C'est abaisser le prix de la vie.

Des troupes britanniques sont envoyées à Constantinople, où nous avons déjà 16,000 hommes

Paris, 8 mars. — Les décisions militaires prises par le gouvernement britannique au sujet de la Turquie sont en voie d'exécution. Les troupes envoyées à Constantinople sont acheminées de la Turquie-d'Asie, de Palestine et d'Egypte. Il y a lieu de remarquer toutefois que Constantinople se trouvait déjà occupée depuis l'armistice par des troupes alliées, dont les plus importantes sont de beaucoup les troupes françaises. Nous avons, en effet, à Constantinople même, une division et une brigade à effectifs complets, c'est-à-dire environ 15,000 à 16,000 hommes. Le général Franchet d'Esperey, commandant en chef des troupes alliées en Orient, a son quartier général à Constantinople même. Les autres contingents alliés, qui tiennent garnison à Stamboul, se composent d'un régiment italien et d'un bataillon anglais. Il se trouve d'autres forces anglaises dans la région du Détroit, et, en outre, une division répartie en Anatolie, entre Scutari et Brousse. Nous disposons de notre côté d'une division française dans la Thrace occidentale. Cependant, le manque d'autorité du cabinet turc et les menées des bandes nationalistes appelaient certaines mesures de précaution. En vue de les compléter, les hauts commissaires alliés de Constantinople ont été consultés. Les réponses ne sont pas encore arrivées. Le questionnaire porte sur toutes les mesures suggérées par M. Lloyd George, mesures très étendues, puisqu'elles comprennent des débarquements sur plusieurs points de la côte asiatique et une occupation prolongée de la capitale. La France et l'Angleterre procèdent d'autre part à des échanges de vues très actifs, le cabinet britannique ayant suggéré que certaines clauses du traité devaient être revisées.

VIVE AGITATION AUX INDES

Calcutta, 8 mars. — Une vive agitation continue aux Indes en faveur de la Turquie. Au cours d'un important meeting qui a eu lieu à Calcutta, des résolutions ont été adoptées, déclarant que « si les conditions de paix avec la Turquie portent atteinte à la religion musulmane, le monde mahométan ne cessera pas seulement de maintenir de loyales relations avec la Grande-Bretagne, mais s'unira pour soutenir le khalifat contre ses ennemis ».

COMMENTAIRES DE LA PRESSE ANGLAISE

Londres, 8 mars. — Commentant la situation en Turquie, le « Daily Telegraph » écrit :

« Si la France veut garder intact son prestige en Orient, il faut qu'elle prenne une part active dans n'importe quelle mesure politique, navale ou militaire que la Grande-Bretagne pourra prendre. »

Le « Times » écrit :

« Nous ne pouvons pas imaginer que les plus ardents amateurs de complications politiques en Europe aient jamais pu rêver d'occuper Constantinople en y envoyant exclusivement des forces britanniques, ou qu'une pareille mesure ait pu être décidée sans avoir consulté préalablement les alliés. »

Le « Daily Chronicle » se dit en mesure de déclarer que dans les milieux compétents de Londres on a pleine confiance en ce qui concerne l'attitude éventuelle de la France et de l'Italie. On assure dans ces milieux que la collaboration de ces deux puissances est pour ainsi dire certaine.

Les revendications économiques de la France et de l'Allemagne

Paris, 8 mars. — Les instructions du gouvernement français à ses délégués de Londres, sur **l'impossibilité pour la France d'accepter toute révision déguisée du traité de Versailles ou une diminution des attributions de la commision des réparations**, ont eu pour effet d'amener plusieurs modifications dans le texte du mémorandum économique.

Berlin, 8 mars. — On déclare officieusement que le gouvernement allemand prépare actuellement un volumineux mémorandum, qui sera remis au Conseil des puissances avant le 10 mai prochain, et qui traitera en toute première ligne de la situation économique générale de l'Allemagne. Ce mémorandum, qui sera conçu d'une façon particulièrement concrète, établira que jusqu'au début de l'automne prochain il devra être consenti à l'Allemagne, qui s'en servira pour acquérir les matières premières et les vivres nécessaires à son relèvement, un emprunt minimum de 42 milliards de marks en or, soit 52 milliards 500 millions de francs, valeur d'avant la guerre. Le mémorandum insistera également sur les conséquences possibles de la situation pénible qui est créée à l'Allemagne du fait qu'elle ne connaît pas le chiffre exact et total des indemnités qu'elle devra payer aux alliés, et demandera une modification du régime d'occupation des pays rhénans.

D'après le régime actuel, le fisc allemand ne peut prendre aucune mesure douanière sérieuse pour fermer sa frontière occidentale. Tous ses efforts pour remédier à la crise du change en restreignant les importations se trouvent paralysés. Jusqu'à ce jour, plus de 30 milliards de marchandises auraient été importées sans contrôle, de la zone occupée dans les territoires allemands non occupés. Ce document fera encore remarquer qu'au cas où le plébiscite en Haute-Silésie tournerait à la défaveur de l'Allemagne, celle-ci se verrait dans l'obligation d'interrompre immédiatement toutes ses livraisons de charbon à la France, en acceptant d'avance toutes les conséquences d'une pareille décision.

Une vive campagne pour la révision du traité

Mayence, 8 mars. — Le mot d'ordre actuel en Allemagne, le mot de passe, pour ainsi dire, qui court de bouche en bouche, qu'on retrouve dans tous les journaux, qu'on entend dans les réunions publiques, c'est : « Révision du traité de Versailles. » Il se fait autour de cette idée une active propagande. On constate chez les socialistes majoritaires une vive animosité contre la France. La situation réclame de la part de la France beaucoup de perspicacité et une grande énergie.

La répartition des navires pétroliers allemands

Paris, 8 mars. — En ce qui concerne les tanks, steamers ou pétroliers, les intérêts de la France ont, comme pour les autres catégories de navires, été complètement sacrifiés au cours des négociations interalliées. L'Angleterre, s'en désintéressant, les fait d'abord laisser à l'Allemagne; puis, à la suite de réclamations, on décide de les employer pour ravitailler l'Allemagne en pétrole, sans qu'il soit possible d'obtenir leur répartition en raison d'une opposition de la part de l'Amérique.

Au cours de ces négociations, les pétroliers en question, au nombre de neuf, ont rallié un port britannique, où ils demeurent inutilisés. Le gouvernement français paraît toutefois décidé maintenant à mettre fin à cette situation, et vient d'adresser la déclaration suivante à la commission des réparations :

« Au cours des négociations, il avait été envisagé que le premier voyage des dits navires serait destiné à assurer le transport d'Amérique en Allemagne. Le gouvernement français ne saurait actuellement accepter cette solution. Il n'a pas, en effet, dépendu de lui que le premier voyage de ces navires n'ait lieu dès le mois de septembre dernier; il ne saurait donc être tenu pour responsable du retard, et la situation nécessite leur affectation immédiate au ravitaillement français. Dans le cas où une réponse à ces propositions ne parviendrait pas de Washington dans un délai de quinze jours, le gouvernement français se verrait dans l'obligation de demander à la commission des réparations de passer outre. »

La réponse du président Wilson aux alliés au sujet de l'Adriatique

Washington, 7 mars. — Dans sa réponse aux dernières notes de MM. Lloyd George et Millerand sur la question de l'Adriatique, le président Wilson refuse de consentir à retirer le mémorandum du 9 décembre.

Il répète que les Etats-Unis ne peuvent pas approuver la mise à exécution des conditions du traité de Londres à moins d'avoir la conviction que ces conditions sont intrinsèquement équitables et de nature à ne pas nuire au maintien de la paix dans le sud-est de l'Europe.

Si l'Italie et la Yougo-Slavie préféraient renoncer à la création d'un état tampon et confier la souveraineté de Fiume à la Société des nations, sans que ni l'Italie ni la Yougo-Slavie exercent de contrôle sur la ville, les Etats-Unis consentiraient à ce que l'Italie et la Yougo-Slavie déterminent d'un commun accord leurs frontières communes.

REVUE DE LA PRESSE

La question de Turquie

Le **Figaro** (M. Raymond Recouly) ne trouve ni efficace ni rassurante la politique d'à-coups à l'égard de la Turquie que l'Angleterre incite les alliés à pratiquer :

« En quoi la présence de troupes anglaises dans le Bosphore améliorera-t-elle, si peu que ce soit, la situation en Cilicie ? N'est-il pas à craindre, au contraire, que le nationalisme turc n'en soit plus violemment encore exaspéré ? On se plaint que le cabinet turc soit sans autorité vis-à-vis des fonctionnaires et des généraux d'Anatolie. Ce n'est évidemment pas la manière pour les alliés sur sa capitale qui renforcera son crédit. Rien n'est plus aisé que l'occupation de Constantinople. Les cuirassés, à la rigueur, y suffisent. Mais la dite occupation n'avancera pas d'un pas le règlement des affaires en Asie Mineure. Plus on chassera les Turcs des Détroits, et moins on aura d'action sur eux à l'intérieur de l'Anatolie. Et si l'on prétend découper arbitrairement en zones d'influence l'Asie Mineure tout entière pour l'arracher définitivement aux Turcs, ce sont de véritables armées qu'il faudrait expédier à l'intérieur. Ces armées-là, la France ne saurait d'aucune manière en disposer. Les troupes qu'elle possède, elle en a grand besoin pour ailleurs. Elle est donc fondée à demander qu'on réfléchisse, qu'on essaie de voir les conséquences prochaines et lointaines avant de se lancer dans une politique d'aventures. »

Le **Gaulois** (M. d'Aral) dit de son côté :

« Nous ne saurions trop considérer, avant de nous engager dans une voie qui nous paraît dangereuse, les conséquences qui en résulteraient, et insister pour obtenir dès à présent les garanties qui nous sont indispensables. Il importe que nous sachions où nous allons; il importe que notre rôle, que nos risques, que nos avantages soient exactement définis. Une loyauté réciproque est la sauvegarde des alliances. »

La **Victoire** (M. Gustave Hervé) approuve :

« Les nationalistes turcs, en passant dans le rang de nos ennemis, en 1914, — ce qui a bloqué la Russie, — ont prolongé la guerre mondiale de deux bonnes années, et ils ont augmenté les pertes des alliés de deux à trois millions de morts et de plusieurs centaines de milliards de francs. Ils ont aggravé leur cas en recommençant leurs égorgements d'Arméniens. Le débarquement d'une armée anglaise à Constantinople, la concentration de troupes alliées tout autour de l'Asie Mineure signifient aux nationalistes turcs que l'heure est arrivée de payer. »

Contre la grève

La Chambre de commerce de Limoges prie le gouvernement de prendre « les mesures nécessaires » pour épargner au pays les détestables conséquences de ces grèves analogues à la récente grève des cheminots, et qui retardent, si elles ne parviennent à l'empêcher, la réparation de la France, et elle indique deux moyens : atteindre les véritables meneurs de ces mouvements politiques et révolutionnaires, et trouver les termes d'un statut relatif aux agents qui assurent les grands services publics et de qui dépend la vie même de la nation. A ce sujet, l'**Echo de Paris** (M. André Beaunier) écrit :

« Il est prodigieux qu'on n'ait pas inventé encore, dans notre société pourtant maligne, un système de revendication moins maladroit, moins rudimentaire et digne de sauvages intelligents. Une arme qui blesse également celui qui la manie et celui qu'elle menace, quelle arme funeste et ridicule ! Il est temps de s'apercevoir que les meneurs anarchistes sont des ennemis publics, et les grèves d'inspiration politicienne et révolutionnaire des calamités nationales. »

Dans le **Radical**, M. Debierre, sénateur et leader du parti, porte ce jugement sévère :

« Le rail est fait pour le public, et quelque légitimes que soient les intérêts corporatifs, ils ne peuvent prévaloir contre les intérêts de la nation. Voilà ce que les fonctionnaires, employés et ouvriers des grands services publics doivent savoir. Et là-dessus, gouvernement comme Parlement doivent être irréductibles. La classe ouvrière est trop encline, à l'heure présente, à n'envisager que ses intérêts immédiats et à ne pas regarder suffisamment l'intérêt général »

Les transactions entre Français et Autrichiens

postérieures au 2 avril 1919

Paris, 8 mars. — L'« Officiel » publie ce matin un avis de l'Office des biens et intérêts privés concernant les transactions entre Français et Autrichiens postérieures au 2 avril 1919.

Voici le texte de cet avis :

« Le président du conseil, ministre des affaires étrangères, a fait savoir au président de la délégation autrichienne que le gouvernement de la République n'était pas dans l'intention de considérer, sauf le cas de fraude, comme devant être réglées par les dispositions du traité de Saint-Germain relatives aux dettes et aux biens, droits et intérêts privés, les transactions qui ont pu intervenir entre ressortissants autrichiens et français après la reprise des relations commerciales entre la France et l'Autriche, c'est-à-dire après le 2 avril 1919.

» Il résulte de cette déclaration, notamment, que les créances résultant de ces transactions ne bénéficieront pas des dispositions prévues par l'art. 128 de ce traité sur le taux du change, et que les biens acquis en France postérieurement à la date susvisée ne seront pas liquidés par application de l'art. 149. »

Un vif incident à Berlin entre Français et Allemands

Berlin, 7 mars. — Un vif incident, provoqué par le prince Joachim-Albrecht de Prusse, fils du prince Albrecht, et plusieurs Allemands qui l'accompagnaient, s'est produit la nuit dernière à l'hôtel Adlon.

L'orchestre ayant joué le « Deutschland über Alles », les Allemands qui se trouvaient dans la salle se sont levés, tandis que trois officiers français, membres de la mission militaire, également présents, restaient assis.

Le prince, qui avait déjà bu quelques bouteilles de vin, cria aux Français de se lever. Ceux-ci n'en ayant rien fait, le prince et les Allemands qui l'accompagnaient lancèrent des vases à fleurs, des verres et d'autres objets dans la direction des Français.

Le personnel de l'hôtel fit alors sortir le prince et ses amis.

On pense que l'incident aura une suite judiciaire.

Les circonstances de l'incident

Berlin, 8 mars. — On donne les détails suivants sur l'incident qui s'est déroulé samedi soir à l'hôtel Adlon, et au cours duquel un officier français, sa femme et un autre Français furent sauvagement insultés et malmenés par un groupe d'Allemands.

Samedi soir, le capitaine Klein, de la mission militaire française; sa femme et M. Rougevin dînaient tranquillement au restaurant de l'hotel Adlon. La musique de l'hôtel ayant joué le « Deutschland über Alles », les Français ne se levèrent pas. Un Allemand, qui faisait partie d'un groupe dans lequel se trouvait le prince Albert de Prusse, — certains déclarent que ce fut le prince lui-même, — demanda aux Français de se lever; mais, bien entendu, ceux-ci n'en firent rien. Irrités de ce refus, les Allemands insultèrent les Français; deux bougies et plusieurs tasses à café furent jetées dans leur direction. Le maître d'hôtel, qui se trouvait dans une salle voisine, entra à ce moment, attiré par le bruit. Il fit alors venir plusieurs garçons et leur donna l'ordre de ne laisser approcher personne de la table des Français. Il assura ces derniers que toutes les mesures seraient prises pour les protéger, et, se tournant ensuite vers les ivrognes, il leur rappela que l'hôtel Adlon est un hôtel international, fréquenté par des voyageurs de toutes nationalités, et il les pria finalement de se comporter en gentlemen. Ses exhortations ne produisirent cependant aucun effet sur les grossiers personnages, qui devinrent plus menaçants. Le maître d'hôtel, comprenant que les choses allaient se gâter, décida de faire sortir les Français par la fenêtre. Les garçons formèrent le cercle autour du capitaine Klein, de sa femme et de M. Rougevin, et les emmenèrent hors de la salle, sous les huées des Allemands. Le capitaine Klein et M. Rougevin furent même frappés.

Les coupables arrêtés

Berlin, 8 mars. — Le gouvernement d'empire a fait arrêter le prince Joachim-Albert de Prusse et le capitaine de cavalerie von Platen.

Le prince nie

Berlin, 8 mars. — Le prince Joachim a contesté qu'il ait été mêlé à l'incident de l'hôtel Adlon tel qu'il a été relaté. Il n'a nullement pu suivre, a-t-il dit, le cours de l'incident, attendu qu'un assez grand nombre de personnes se trouvaient entre sa table et celle des officiers français. Il a ajouté qu'il n'avait lancé aucun objet.

Le prince provocateur

Berlin, 8 mars. — Il semble que le prince Joachim-Albert se soit consacré ces temps derniers à la visite des hôtels et restaurants berlinois, dans le but de persuader aux orchestres de jouer des airs patriotiques allemands, cela uniquement pour irriter les citoyens de l'Entente présents, provoquer et multiplier les incidents. D'autre part, un incident s'était déjà produit, il y a une quinzaine de jours, entre le prince Joachim-Albert et le capitaine Klein, de la mission militaire française, ce dernier ayant bousculé en passant le général Hoffman, « sans s'excuser suffisamment, » a déclaré le prince.

Commentaire sévère de la presse anglaise

Londres, 8 mars. — Le « Daily Mail », commentant l'incident provoqué par l'attitude du prince Joachim Albrecht de Prusse à l'hôtel Adlon, à Berlin, espère que les alliés ne perdront pas un instant pour exiger des réparations de la part du gouvernement allemand, en raison des attaques dont les officiers français ont été l'objet :

« Il ne peut être question, dit ce journal, d'amender le traité de Versailles, et à plus forte raison de consentir un prêt à l'Allemagne tant que les personnes impliquées dans cette affaire, y compris le prince Joachim, n'auront pas été châtiées. »

POUR AVOIR LA PAIX...

Le jeu de golf est un sport qui, comme la pêche à la ligne et la chasse aux papillons, ne souffre pas de préoccupation rivale. Il prend l'homme tout entier. Il l'arrache aux contingences de la vie. Il le livre à l'idée fixe. Les agitations de la politique doivent s'apaiser au seuil du Club, si graves soient-elles. Or, le Golf-Club du Sénat de Washington était fâcheusement troublé depuis quelque temps par des discussions interminables et souvent violentes, dégénérant même en pugilats.

Sans doute elles avaient pour thème l'angoissante question du traité de paix ou la Société des nations. Mais la noblesse du sujet ne parvenait pas à faire triompher la sérénité dans les propos. La discorde régnait au Golf-Club du Sénat par la voix et par le geste. La commission administrative a estimé que la situation était intolérable, et elle a pris des mesures rigoureuses.

Un amendement aux statuts du Club stipule que tout sénateur qui sera pris discutant le traité de paix ou la Société des nations sur le terrain du golf sera frappé d'une amende de un dollar pour la première fois, de deux dollars pour la seconde. A la troisième infraction, il sera simplement expulsé.

Nous avons connu cet état d'âme aux jours de l'« Affaire », quand les maîtresses de maison ne pouvaient plus réunir leurs meilleurs amis autour de leur table sans dommage pour la vaisselle et le mobilier. Ce qui donne à l'amendement du Golf-Club du Sénat de Washington sa saveur originale, c'est que les injures et les violences s'exercent ici pour avancer le règne de la paix universelle et de la fraternité des peuples. La fin veut d'étranges moyens !

Il en va souvent ainsi dans les choses humaines, dont la logique règle rarement le rythme ! C'est ainsi que l'Entreprise quasi officielle de grèves est connue sous le nom de Confédération générale du Travail. Tels Syndicats, groupements d'intérêts professionnels par définition, sont uniquement des foyers d'agitation politique. Le bolchevisme, système infaillible pour assurer le bonheur de l'humanité en bloc, la détruit en détail par le fer et par le feu. Et voici que les graves sénateurs de Washington se gourment et se cognent afin d'établir sur des bases définitives la paix de l'Ancien Monde et du Nouveau...

P. B.

M. PERDRIEL SE DÉGUISE

Texte et dessins d'André WARNOD

M. Perdriel faisait partie d'un groupe de vieux garçons dont la principale occupation était de mystifier leur prochain. Ils avaient pour ce jeu une telle passion que lorsqu'ils ne trouvaient pas d'autres victimes ils en choisissaient une parmi eux. Personne ne s'en fâchait. La défense était aussi amusante que l'attaque.

Un jour, comme on était en pleine époque de Carnaval et de Mi-Carême, M. Perdriel fut accueilli par ces mots :

— Mon vieux, nous allons vendredi prochain à un bal costumé. Il faut que tu aies un costume qui compte. Imagine quelque chose de magnifique et de grotesque.

Tout d'abord, M. Perdriel se méfia. Il avait vu trop de mystifications commencer ainsi. On persuade à l'innocent de se déguiser, et on l'envoie chez des gens paisibles qui n'attendent personne. M. Perdriel, donc, haussa les épaules sans répondre, mais sa confiance lui revint quand il vit ses amis s'occuper de leurs déguisements et même combiner une farce à faire à ce bal. Il se mit alors à l'œuvre et combina un costume extravagant, tenant du guerrier moyennageux et du débardeur de Gavarni. Il avait ainsi une silhouette ahurissante.

Mais, par malheur, M. Perdriel ne put ce soir-là dîner avec ses amis, une affaire très importante le retenant. Il fut convenu qu'il les rejoindrait au bal sitôt qu'il serait libre.

— Tu as bien l'adresse ?

— Tiens, non, j'oubliais !

— Je vais te la donner.

Sur un bout de carton, M. Perdriel écrivit le nom de leur hôte, la rue où il habitait, et le numéro de la maison. Il serra ces précieux renseignements dans son portefeuille et rentra chez lui.

***

Sa femme de ménage, en le voyant déguisé, pensa tomber de saisissement. Le

chauffeur de taxi qu'il arrêta ne put tenir son sérieux. Cela commençait bien. M. Perdriel était radieux.

— Alors, bourgeois, où faut-il vous conduire ?

M. Perdriel s'aperçut alors qu'il avait oublié son portefeuille; il avait heureusement bonne mémoire et se rappela l'adresse qu'on lui avait donnée.

Il ne demanda rien au concierge, monta l'escalier, sonna. Une petite bonne vint ouvrir, roula des yeux fous, poussa un cri et resta toute haletante devant cette monstrueuse apparition.

M. Perdriel ne s'en inquiéta pas; il traversa l'antichambre, ouvrit la porte du salon... Devant la cheminée, se composait le plus paisible tableau de famille qu'on puisse imaginer : le père lisait son journal, la mère brodait, le petit garçon apprenait sa leçon de géographie, et la petite fille regardait des images. L'entrée de M. Perdriel bardé de fer, la hallebarde à la main, les fit se dresser comme mus par un ressort.

— Ça y est, dit M. Perdriel, on m'a fait une blague !

***

Mais le père avait repris son sang-froid; il chuchota quelques mots à sa femme et à ses enfants, et s'avança la main tendue :

— Cher Monsieur, soyez le bienvenu. Prenez la peine de vous asseoir.

Cette fois, M. Perdriel ne comprit plus.

— Je m'excuse... Mes amis m'ont dit...

— Vos amis ont eu raison. Nous sommes très heureux...

Le père sortit; on l'entendit dans l'antichambre donner des ordres brefs à la bonne, la porte de l'escalier claqua. La bonne descendait l'escalier en courant.

Cependant, M. Perdriel, dans son costume extravagant, se sentait très mal à l'aise; les enfants le regardaient stupéfaits; la mère souriait d'un air gêné; mais le père semblait très à son aise. Tout d'un coup, M. Perdriel crut comprendre. Sans doute, ses amis étaient-ils là, cachés dans une pièce voisine, et devaient rire de la mine embarrassée qu'il avait. Il s'efforça alors de prendre un air naturel, et comme s'il eût été en smoking, il se mit à faire le bel esprit, raconta des historiettes, proposa une partie de whist, mit en mouvement le phonographe, et, sur un air de fox-trott, improvisa une petite danse de caractère.

Tout ce qu'il faisait était trouvé parfait; chacun s'efforçait de ne pas le contrarier. Mais, au bout d'un moment, il pensa que cette comédie avait assez duré, et, frappant sur la porte, il se mit à crier :

— Sortez ! Je sais bien que vous êtes là. Sortez !

La famille ne bougeait pas, terrorisée. Le père, nerveusement, regardait la pendule, pendant que M. Perdriel s'arrêtait devant chaque porte pour crier :

— Allons, cela suffit, sortez donc ! La plaisanterie a assez duré.

C'est alors qu'un homme tout en noir se précipita dans le salon; derrière lui étaient deux agents de police qui immobilisèrent M. Perdriel, tandis que la famille entourait l'homme noir.

— O merci ! Monsieur, merci. Vous nous avez sauvé la vie, vous êtes arrivés à temps; le fou commençait à devenir furieux.

— J'ai couru, dit la petite bonne tout essoufflée. C'est loin le commissariat de police.

Ficelé comme un saucisson, M. Perdriel fut entraîné sans ménagement par les

agents, malgré ses cris et ses protestations. Au bout de la rue, il passa devant une maison très éclairée. Une file de voitures attendait devant la porte. Des gens masqués et costumés entraient et sortaient. Il s'aperçut alors qu'il s'était simplement trompé d'adresse. Tandis que ses amis l'attendaient au bal, il était pris pour un fou dans une paisible famille.

André WARNOD.

Grève générale des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais

Béthune, 8 mars. — Le Congrès a eu lieu à Nœux-les-Mines. Les délégués des mineurs du Nord, MM. Cadot, Maës, Richard, députés; Quentin, secrétaire du Syndicat des mineurs du Nord, et Rossy, secrétaire du Syndicat des mineurs du bassin d'Anzin, ont exposé dans quelles conditions s'était déroulée l'entrevue qui a eu lieu à Paris entre le ministre et les représentants des mineurs.

Ils ont indiqué que le tarif offert aux mineurs leur donnait 24 fr. par jour et 1 fr. par enfant, alors qu'ils demandent 28 fr. par jour, plus 0 fr. 60 par en

LA VIE SPORTIVE

Courses à Auteuil

DIMANCHE 7 MARS

Voici les résultats détaillés des épreuves :

PRIX JACKAL (course de haies, mixte), 6,000 francs, 3,500 mètres. — 1er, *Dorville* (Lancaster), à M. P. Champion; 2e, *Paradoxe-II* (W. Head), à M. Ch. Liénart; 3e, *Guidor* (W. Mitchell), à Mlle Elise Laiour.

Gagné de quatre longueurs; le troisième à trois longueurs.

PRIX AURICULA (steeple-chase), 8,000 fr., 4,800 mètres. — 1er, *Raviote* (Berteaux), à M. L.-N. André; 2e, *Gabée* (A. Ferré), à M. G. Brameussac; 3e, *L'Oranger* (H. Semblat), à M. Henry Magnard.

Non placé : Biskra (W. Mitchell), tombée.

PRIX CHAMPAUBERT

Course de haies, hand., 15,000 fr., 4,000 m.

1. **Fatalitas** (G. Mitchell), à M. D. Kélékian.
2. **Beauté-de-Cour** (Parfrement), à M. C. Ramucci.
3. **Vieux-Gott-Boche** (J.-B. Lassus), à M. A. Mondollot.
4. **Lux** (E. Hardy), à M. E. de Saint-Alary.

Non placés : Tartufe (A. Kalley), Prince-d'Ardorre (Berteaux).

PRIX FINOT

(25e Biennal, 2e épreuve, steeple-chase) 20,000 francs, 3,500 mètres

1. **Dragon-du-Roi** (Parfrement), à M. C. Ramucci.
2. **Huis-Clos** (W. Head), à M. N.-E. Ambatiélos.
3. **Frétel** (G. Mitchell), à M. A. Eknayan.
4. **Qui-Y-Pense** (Berteaux), à M. G. Guerlain.

Non placé : La-Maisonnette (Thibault).

Gagné de deux longueurs et demie; le troisième à trois longueurs.

PRIX DU LAC (course de haies), 8,000 fr., 4,100 mètres. — 1er, *Le-Pinard* (W. Mitchell), à M. C. Ramucci; 2e, *Précaution* (Ed. Hade), à M. Camille Blanc; 3e, *Œil-du-Roi* (W. Head), à M. Bussac.

Non placés : Chaud (Lancaster), tombé, Iachos (Dujardin).

CHEVAUX		Pesage 10 fr.	Pel. 5 fr.
Dorville	G	30 »	17 50
Raviole	G	33 50	14 50
—	P	17 50	8 »
Gabée	P	19 50	10 »
Fatalitas	G	55 »	28 50
—	P	21 »	11 50
Beauté-de-Cour	P	17 50	9 50
Dragon-du-Roi	G	33 50	23 50
—	P	14 50	6 50
Huis-Clos	P	13 »	6 »
Le-Pinard	G	33 50	51 »
—	P	24 »	13 »
Précaution	P	15 »	7 50

Courses à Pau

PRIX DES FOUGERES (monté), 1,000 francs, 2,525 mètres. — 1. *Nérine* (Adhema), à M. Desplats.

Non placés : Ornano (Lassime), Quesita (Armengon).

Pari mutuel : Gagnant, 36 fr. 50.

PRIX DE SERS (monté ou attelé), 1,000 fr., 2,800 mètres. — 1. *Nera* (le propriétaire), à M. Lafargue; 2. *Périne* (Adema), à M. Desplats.

Non placés : Kerpaluo (Cazenave), Oderic (Claverie).

Pari mutuel : Gagnant, 20 fr.; placés, 11 et 8 fr.

PRIX DE LA SOCIETE DES STEEPLES, 2,000 fr., 3,600 mètres. — 1er, *Rayon* (R. Lafabrie), M. du Chatenet.

Non placés : Armilly (D. Kalley); Magie-II (Dourre), tombé.

Pari mutuel : 6 fr. 50.

QUATRIEME COURSE. — 1. Okan, à M. Bontemps; 2. *Toute-Belle*, à M. de Juge.

Pari mutuel : Gagnant, 6 fr. 50.

CROSS-COUNTRY

CHAMPIONNAT DU SUD-OUEST (F. S. A. F. F.)

Le dimanche 14 mars aura lieu cette épreuve sur un parcours de 14 kilomètres environ; elle est dotée de 300 francs de prix en espèces. Deux équipes des couleurs classés représenteront le Sud-Ouest au cross international de l'« Auto » du 21 mars, à Paris.

Les engagements fixés à 1 fr. 50 par coureur affilié à la F. S. A. F. F. et à 2 fr. 50 pour les indépendants, sont reçus au siège du Comité du S. O., 4, avenue Thiers (café Mazarin) et chez M. Dufraisse, 55, rue du Palais-Gallien, Bordeaux.

RUGBY (matches officiels)

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

DAX. — U. S. Dacquoise bat C. A. Béglais par 8 points à zéro.

PERPIGNAN. — U. S. Perpignanaise bat F. C. de Lyon par 31 points à zéro.

COGNAC. — Aviron Bayonnais (2) bat U. S. Cognacaise (2) par 17 points (3 essais, 2 buts, 1 drop-goal à zéro.

LES POULES DEMI-FINALES

Les deux dernières éliminatoires du championnat de France de première série ayant été gagnées dimanche par l'U. S. Dacquoise battant le C. A. Béglais, et l'U. S. Perpignanaise, triomphant du F. C. de Lyon, les six clubs qualifiés pour les poules demi-finales sont donc : Stade Bordelais, Stadoceste Tarbais, R. C. de France, Stade Toulousain, U. S. Dacquoise et U. S. Perpignanaise.

Ces poules se disputeront de la façon suivante :

POULE A : Stade Toulousain, R. C. de France et U. S. Dacquoise.

14 mars : Stade Toulousain contre U. S. Dacquoise, à Dax.

21 mars : U. S. Dacquoise contre R. C. de France, à Paris.

28 mars : R. C. de France contre Stade Toulousain, à Toulouse.

POULE B : Stadoceste Tarbais, U. S. Perpignanaise et Stade Bordelais.

14 mars : U. S. Perpignanaise contre Stadoceste Tarbais, à Tarbes.

21 mars : Stade Bordelais contre Stadoceste Tarbais, à Bordeaux.

28 mars : U. S. Perpignanaise contre Stade Bordelais, à Perpignan.

Les vainqueurs de ces deux poules disputeront la finale le 18 avril.

PARIS. — En équipes deuxièmes, le Stade Nantais bat le S. C. F. par 9 points à 3 après deux prolongations.

En équipes quatrièmes, le Stade Nantais bat l'Olympique par 8 points à 0.

DEUXIEME SERIE

Saint-Claude bat S. P. C. Avignonais par 3 points à 0; Stade Caennais bat Le Havre R. C. par 5 points à 0.

CHAMPIONNAT DE PARIS

Match de barrage : A. S. de la Seine bat A. S. P. T. T. par 5 points à 0. L'A. S. S. jouera donc la poule d'ascension en première série avec le Stade, le P. U. C. et l'A. S. F.

Football association

LE CHALLENGE MONTBRAND

PARIS. — Paris Université Club (2) bat Stade Français (2) par 5 points à zéro.

COUPE DES JEUNES

PARIS. — Stade Français (juniors) bat R. C. de France (juniors) par 16 points à 4.

PYRENEES (4e série)

GRAULHET. — S. C. Graulhetais bat Club Olympia Toulousain par 8 points (2 essais, 1 but) à 0.

LIMOUSIN (2e SERIE)

LIMOGES. — Limoges Etudiants-Club bat U. S. Felletin par 11 points (3 essais, 1 but), en finale de ce championnat.

RUGBY (matches amicaux)

BOUSCAT. — Stade Bordelais bat A. S. Bayonnaise par 7 points à 5.

STADIUM-BORDEAUX. — S. A. Bordelais bat S. O. Périgourdin par 29 points à 7.

ECHOPPES-PESSAC. — A. S. des P. T. T. bat U. S. de Saint-Macaire par 16 points à zéro.

TARBES. — Stade saint-gaudinois bat Stadoceste tarbais par 3 points à 0.

PAU. — Section Paloise bat Stade Tarbais par 3 points à zéro.

PERIGUEUX. — Union C. A. P. C. P. O. bat Stade Poitevin par 8 points à 0. — —

PARIS. — Olympique bat Stade Français par 16 points à zéro.

PARIS. — Paris-Université-Club bat S.C.U.F. par 5 points à 3.

AUTRES RESULTATS

ROYAN. — U. S. Royannaise bat U. S. Tremblaise par 6 points à zéro.

BLAYE. — U. S. Cubzagaise bat Stade Blayais par 9 points à 3.

BAGNERES-DE-BIGORRE. — Stade Bagnérais bat Normalienne d'Auch par 12 points (4 essais à zéro.

MONTAUBAN. — U. S. Montalbanaise bat C.C.A. Brivisto par 12 points (4 essais) à rien.

BERGERAC. — Le Buisson bat U. S. B. (mixte) par 8 points (2 essais, 1 but) à 6 points (2 essais).

AGEN. — R. C. Narbonnais bat S. U. Agenais par 11 points (2 essais, 1 but sur coup franc, 1 but) à 3 points (1 essai).

MOISSAC. — U. S. de Port-Sainte-Marie bat Avenir Moissacais par 5 points à 3.

ARCACHON. — Wonderland Arcachonnais bat C. A. Bordelais par 6 points à zéro.

NIORT. — Stade Niortais bat S. A. Parthenaisiens par 3 points à zéro.

ROCHEFORT. — S. A. Rochefortais bat Velo Sport Nantais par 14 points (4 essais, 1 but) à 3 points (1 essai).

— U. S. du 4e dépôt bat S. A. R. (2) par 9 points (3 essais) à 8 points (2 essais, 1 but).

LIBOURNE. — U. A. Libournaise bat Rugby-Club Bordelais par 38 points (12 essais, 1 but) à zéro.

B. E. C. (2) bat U. A. L. (2) par 22 points (4 essais, 3 buts, 1 goal) à zéro.

SAINTES. — C. A. des Chemins de Fer de l'Etat bat la Nantaise par 5 points (1 essai, 1 but) à 0.

LA REOLE. — S. C. Réolais bat U. S. Marmandaise par 3 points à zéro.

LA ROCHELLE. — Les Saint-Maixentais (1) battent Stade Rochelais (2) par 8 points (2 essais, 1 but) à 6 points (2 essais).

VILLENEUVE-SUR-LOT. — C. A. Villeneuvois bat S. O. Agenais (2) par 12 points à 3.

ORTHEZ. — U. S. Orthézienne bat 49e d'infanterie par 11 points à zéro.

ANGOULEME. — S. C. Angoulême bat S. A. de Limoges par 6 points à 4. Les Limousins jouèrent à 12 seulement.

AUCH. — F. C. Auscitain bat 501e Chars d'assaut de Tours par 6 points (2 essais) à zéro.

CASTELJALOUX. — Cadets de Gascogne battent Cheminots toulousains par 21 points à zéro.

HENDAYE. — Aviron Bayonnais bat Stade Hendayais par 8 points (2 drop goals) à zéro.

ASSOCIATION (matches officiels)

COUPE DE FRANCE

RENNES. — Vie au Grand Air du Médoc bat C. A. des Sports Généraux par 3 buts à 0.

PARIS. — A. S. de Cannes bat Olympique Lillois par 2 buts à 1.

PARIS. — Red Star et C. A. P. font match nul.

LE HAVRE. — Havre A. C. bat l'U. S. de Clichy par 3 buts à 2.

LA COUPE D'ANGLETERRE

Les quarts de finale de la Coupe d'Angleterre, disputés samedi, ont donné les résultats suivants :

Chelsea bat Bradford par 4 buts à 1; Aston Villa bat Tottenham Hospur par 1 but à rien; Bristol City bat Bradford City par 2 buts à rien; Huddersfields bat Liverpool par 2 buts à 1.

A signaler la révélation d'Huddersfield-Club de deuxième division, qui se qualifie pour les demi-finales, et l'élimination de Tottenham Hospur, que de brillantes séries de victoires indiquaient comme une des favorites de l'actuelle compétition.

CHAMPIONNAT DE LA LIGUE DU S.-O

GRADIGNAN. — S.B.U.C. (3) bat Section Burdigalienne (3) par 3 buts à 2.

Par cette victoire, le Stade est champion en équipes troisièmes.

Arbitrage de M. Boisnard.

COUPE DU P. O.

JARD-MERIGNAC. — Equipe du P. O. de Bordeaux et équipe du P. O. d'Angoulême font match nul, rien n'étant marqué.

COUPE JEANNE D'ARC

ANGOULEME. — J. A. d'Angoulême bat Coqs Rouges par 5 buts à 2.

ASSOCIATION (matches amicaux)

STADIUM-TALENCE. — Sporting Athlétique Bordelais et Stade Hendayais font match nul.

BOUSCAT. — Stade Bordelais (6) bat U. S. de Lacanau (2) par 8 buts à 1.

S. B. U. C. (7) et Bleus de Libourne (3) font match nul : 2 buts à 2.

AUTRES RESULTATS

ARCACHON. — Blacks Wenderers d'Irun battent Enfants d'Arcachon par 4 buts à 2.

MONTAUBAN. — U. S. Montalbanaise bat E. S. de Villenouvelle par 3 buts à 2.

JARD-MERIGNAC. — V. G. A. M. (R.) bat Arin C. Luzien par 2 buts à 1.

V. G. A. M. (C.) bat Aiglon par 13 buts à 0.

GRADIGNAN. — La Gironde (3) bat S. A. Bordelais (2) par 4 buts à 3.

ANGOULEME. — J. A. d'Angoulême (2) bat les Coqs Rouges de Bordeaux (2) par 3 buts à 2.

— U. S. de Châteauneuf (2) bat J. A. d'Angoulême (3) par 4 buts à 0.

CYCLISME

CLUB GAULOIS BOUSCATAIS (U. V. F.). — La course du classement disputée dimanche sur 10 kilomètres a donné les résultats suivants :

1er, Gratiette, en 22 m. 23 s. 4/5; 2e, Lagrave à une demi-roue; 3e, Charles, à une longueur; 4e, Guyan (crevaison), etc.

LE PRIX STANISLAS

Victoire de Moreau (V. C. C.)

Dimanche, s'est disputé le Prix R. Stanislas, première épreuve du Brassard Routier (820), préparatoire au brevet de 50 kilomètres, qui se courra le dimanche 28 mars. Malgré le temps peu propice, de bonnes performances furent accomplies.

Voici les résultats de ce prix, couru sur 5 kilomètres, individuellement et contre la montre (départ arrêté) :

1er, L. Moreau (V. C. C.), en 9 m. 42; 2e, Mozet (V. C. C.), en 9 m. 44/5; 3e, M. Verdeun (V. C. C.); 4e, Duolé (V. C. C.); 5e, Therrien (S. C. B.); 6e, Gratiette (C. G. B.).

Viennent ensuite, dans l'ordre : Ramadier, Paul Hugon, Gouret, Riché, Puyboufat, Darré, Paillé, Lagrave, Hauteclair, Boisserie, Chazeaux (chaîne sautée), etc).

Détenteur du brassard, L. Moreau.

Dimanche 14 mars, Prix Faucher, deuxième épreuve du Brassard Routier (400 m. côte).

BORDEAUX

Le feu aux chantiers Dyle et Bacalan

Deux millions de dégâts

Vers dix heures et demie, dimanche soir, une épaisse colonne de fumée pouvait être aperçue de plusieurs points de Bordeaux du côté de Bacalan. Le bruit courut d'abord que le feu s'était déclaré dans un bateau amarré au bassin n° 1. En réalité, c'est aux chantiers de la Société des travaux Dyle et Bacalan qu'un très important incendie venait d'éclater.

L'ALARME

A dix heures et demie, M. Segué, surveillant aux chantiers, faisait sa ronde habituelle lorsqu'il aperçut une flamme s'élevant des ateliers de garnissage. Il prévint aussitôt M. Albert Larreyre, gardien, et fit donner l'alarme par les sirènes des bateaux voisins.

LA VIOLENCE DU FEU

Cependant, la violence du feu augmentait avec une effrayante rapidité. Nous avons dit que le sinistre avait pris naissance dans les ateliers de garnissage, où est fait l'aménagement intérieur des wagons. Ces ateliers, qui occupent une vaste superficie, sont situés entre la rue Blanqui et les docks, en face de la rue des Etrangers. Ils abritaient de nombreux wagons et un important matériel. Vers onze heures moins le quart, le toit de ces ateliers s'écroulait.

Puis les flammes atteignirent une annexe du dépôt de bois située à proximité.

Les pompiers s'étaient immédiatement rendus sur les lieux. Sous la direction du commandant Girard et du lieutenant Pégot, quatre autos-pompes furent mises en action. Avec l'aide de plusieurs ouvriers de la Société, les pompiers s'employèrent, avec une activité dont on ne saurait trop les féliciter, à combattre le feu. L'important était d'éviter que des flammes n'atteignissent soit les ateliers de réparation situés du côté des docks, soit les bâtiments de la scierie, rue des Etrangers, vers lesquels le vent les poussait.

LE FEU EST CIRCONSCRIT

Après une heure de lutte, c'est-à-dire vers minuit moins un quart, le sinistre était circonscrit. Malheureusement la totalité des ateliers de garnissage et du dépôt de bois, ainsi que tout le matériel qu'ils abritaient, avaient été entièrement consumés. Il ne restait plus qu'à noyer les décombres.

Aux dires des ingénieurs, les dégât peuvent être évalués à deux millions environ. Il y a assurance.

LES CAUSES DU SINISTRE

Les causes du sinistre sont inconnues. Il ne paraît pas vraisemblable qu'il y ait eu malveillance. On peut supposer, plutôt, que le feu a été provoqué par un court-circuit, car de nombreux fils électriques passaient dans les ateliers de garnissage. M. Barrère, commissaire de service à la Permanence, a recueilli les déclarations de plusieurs employés de la Société. Mais ceux-ci n'ont pu lui fournir à ce sujet aucune précision.

SUR LES LIEUX

Dès la nouvelle de l'incendie, de nombreuses personnes se rendirent autour des chantiers Dyle et Bacalan. Un service d'ordre fut établi par les gardiens de la paix assistés d'un piquet du 3e groupe d'aviation.

Parmi les personnalités qui s'étaient rendues sur les lieux, nous avons remarqué : MM. Arnault, préfet de la Gironde; Joulia, adjoint au maire; le général Mareschal, commandant d'armes; Chalmel, commissaire central; le commandant Drieux, major de la garnison; capitaine Pelgé, officier de place.

La déclaration obligatoire pour l'impôt sur le revenu

Paris, 7 mars. — Aux termes de l'article 16 de la loi du 15 juillet 1914, modifié par l'article 5 de la loi du 30 décembre 1916, les contribuables sont tenus de souscrire une déclaration détaillée de leurs revenus. La déclaration effectuée par les employeurs, les administrations publiques en vue de l'impôt sur les salaires et traitements ne dégage nullement les salariés et les fonctionnaires de l'obligation de souscrire personnellement la déclaration relative à l'impôt général sur le revenu, et d'y comprendre le montant de leur salaire ou de leur traitement, alors même que ce salaire ou ce traitement constituerait leur seul revenu. Les contribuables qui ne se conformeraient pas à ces prescriptions seraient passibles de pénalités. La déclaration de 1920 (revenus réalisés en 1919) doit être souscrite avant le 31 mars, sur des formules à retirer dans les mairies.

Société d'horticulture de Caudéran

Distribution de récompenses

Dimanche après-midi a eu lieu dans la salle des fêtes, place de l'Eglise-Saint-Amand, la distribution des récompenses de l'Exposition et Concours organisés les 21 et 24 juin 1919 par la Société d'horticulture, arboriculture et de viticulture de Caudéran, fondée en 1904.

Par suite de la guerre, cette solennité avait dû être ajournée.

La fête de dimanche avait attiré une foule très nombreuse, et elle a été marquée par un vif succès.

Parmi les personnalités présentes se trouvaient : MM. Urbain Aliement, maire de Caudéran; Gelly, conseiller de préfecture; Malvezin, président de la Société d'horticulture; Cordier et Geil, vice-présidents; Cazères, trésorier; Carmouze, trésorier adjoint; Limousin, secrétaire; Meunier, secrétaire adjoint; Giroux, professeur de la Société; Perrot, architiste; Mauvezin, directeur de la Chambre de métiers, etc.

A trois heures, M. Mauvezin a fait une conférence sur la question de l'Apprentissage. Il a été très écouté. M. Mauvezin a insisté surtout pour que les jeunes gens suivent assidûment les cours théoriques, pratiques et gratuits pour apprentis, professionnels et amateurs, qui auront lieu tous les dimanches non fériés au Jardin-Ecole de la Société.

La conférence a été très applaudi, ce qui atteste que l'auditoire était en parfaite communion d'idées avec lui.

On a procédé ensuite à la distribution des récompenses aux lauréats de 1914, et une tombola a été tirée.

A différentes reprises, l'Harmonie de Caudéran, sous la direction de son distingué chef M. Lacassin, a exécuté les meilleurs morceaux de son répertoire, et a terminé par « la Marseillaise », qui a été écoutée debout par l'assistance.

Le fils d'un des membres de la Société, le jeune Melliet, à peine âgé de treize ans, a fait applaudir un réel talent d'amateur.

Un vin d'honneur a été offert aux invités et aux lauréats. D'aimables toasts ont été portés. La fête a pris fin vers six heures, au milieu de la joie générale.

La nouvelle 17 HP Bellanger

sera visible à Bordeaux jeudi 11, vendredi 12 chez MM. Pascal frères, 11, rue Huguerie.

Les fausses clés

Il n'y a pas de repos dominical pour les cambrioleurs.

Trois d'entre eux se sont introduits dimanche, entre midi et cinq heures, chez M. Alfred Chartier, rentier, rue de La-Teste, 17; ils ont visité les chambres du rez-de-chaussée, fracturé la serrure et les tiroirs d'une armoire, dans laquelle ils ont trouvé et pris une somme de 175 fr.; ils firent ensuite main-basse : 1. sur une bourse renfermant 2 fr. 50; 2. sur quelques pièces blanches laissées dans un cabas posé sur une commode.

Les malfaiteurs ont également exploré une bibliothèque; il y avait dans ce meuble une boîte de cigares, laquelle a été allégée d'une partie seulement de son contenu. Sans doute les filous en question ont-ils une préférence pour les cigarettes ?

Rentrant de promenade, M. Chartier constata le vol dont il venait d'être victime et s'empressa d'aller déposer une plainte.

Un tireur maladroit

Un jeune homme qui essayait son « adresse » dimanche dans un tir à la foire, a logé une balle de pistolet Flobert dans le bras gauche de Mlle Marthe Bertrand, âgée de dix-huit ans, employée dans la même loge foraine.

La blessée a été accompagnée à l'hôpital Saint-André; le projectile a pu être extrait.

Après un pansement complet, Mlle Marthe Bertrand est rentrée chez elle.

Informations

Chemins de fer

P.-O. — La gare de Bordeaux-Bastide acceptera le mardi 9 mars :

1. Les marchandises à destination du réseau P.-O., sauf Paris-Ivry, se rapportant aux déclarations d'expédition numérotées de 16,001 BE à 16,500 BE;

2. Les marchandises à destination de Paris-Ivry se rapportant aux déclarations d'expédition numérotées de 7,201 BE à 7,500 BE.

BORDEAUX-ETAT (rive droite). — Il sera accepté à l'expédition pour les seuls envois destinés aux gares de l'Etat et des réseaux à voie étroite qui y sont directement reliés :

Le vendredi 12 mars, série B, de 7,866 à 7,850.

Le samedi 13 mars, série B, de 7,851 à 7,857.

Le mardi 16 mars, série B, de 7,958 à 8,298.

Le mercredi 17 mars, série B., de 8,299 à 8,597.

Le jeudi 18 mars, série B, de 8,598 à 8,792.

Le vendredi 19 mars, série B, de 8,793 à 8,999.

Association générale des étudiants

Tous les étudiants, membres de l'Association générale, sont invités à assister à l'assemblée générale qui aura lieu le mardi 9 mars, à vingt-heures trente, à l'Athénée municipal, rue des Trois-Conils. La carte d'association avec photographie sera exigée à l'entrée.

Les plus confortables autos de location sont chez FAULKNER, 30, rue St-Maur. Tél. 3516

Communications

COURS ET CONFERENCES

CONFERENCE MARC SANGNIER. — M. Marc Sangnier, député de Paris, donnera mardi 9 mars, à vingt heures trente, à l'Alhambra, la conférence contradictoire qui devait avoir lieu samedi 28 février.

Sujet : la République de la Victoire.

Chronique Théâtrale

LE GALA DE LA PRESSE

Cédant aux pressantes sollicitations de l'Association syndicale professionnelle de la presse quotidienne de Bordeaux, MM. Perron et Chauvet ont bien voulu consentir exceptionnellement à ouvrir au public les portes du Grand-Théâtre pour une répétition générale.

Cette faveur, dont il convient de reconnaître tout le prix, permettra aux spectateurs d'assister à une soirée où, d'ordinaire, on n'admet que de rares privilégiés.

A cet attrait se joindra celui que présentera l'œuvre offerte ce soir-là et qui est une des plus belles du répertoire français. Nous dirons demain quelle est cette œuvre.

GRAND-THEATRE

Mardi, pour la représentation de l'admirable cantatrice Mlle Suzanne Cesbron, « la Tosca ». Cette partition, si en faveur auprès du public bordelais, sera donnée avec le concours de MM. R. Lassalle (de l'Opéra), Mazens (de l'Opéra), et des interprètes qui composent la distribution excellente de cet ouvrage.

Le spectacle sera terminé par « les Noces de Jeannette », dont la reprise a procuré à M. H. Raynal, notre premier baryton d'opéra-comique, et à Mlle Nadiany un très flatteur succès.

Mercredi, neuvième représentation de « Fleurette », œuvre régionale de nos compatriotes MM. Pugol et Martz.

Les costumes de « Marouf », l'opéra-comique tiré des « Contes des Mille et une Nuits » par Mme Lucie Delarue-Mardrus, qui va être prochainement représenté sur notre première scène, sont signés du plus grand costumier théâtral de Paris, et ont été confectionnés spécialement pour le Grand-Théâtre de Bordeaux.

Ce sont de pures merveilles de fantaisie et de luxe oriental.

APOLLO

Mardi, mercredi et jeudi, trois soirées de folle gaîté avec Mariette Sully dans « Princesse Bébé », l'opérette nouvelle de Varney, un des plus gros succès de la saison. Vendredi et samedi, « les Petites Michu », le délicieux opéra-comique d'André Messager, avec Mariette Sully dans le rôle qu'elle a créé à Paris. Dimanche, en matinée, « les Cloches de Corneville ». Dimanche, en soirée, dernière de « Princesse Bébé ».

BOUFFES

Tous les soirs jusqu'à dimanche inclus, avec trois matinées : jeudi, samedi et dimanche, la tournée de Morat viendra interpréter « Frère ou Joujou d'Amour », trois actes de Germain et R. Trébor. Lundi, création à Bordeaux de « le Bon Moyen », vaudeville. Bientôt, la saison de comédie Charles Baret. Prudent de louer au hall du théâtre de l'Apollo — Téléphone 31-17.

TRIANON

Tous les soirs, le délicieux spectacle de famille « l'Amour veille », comédie en quatre actes de de Flers et de Caillavet. C'est une des pièces les plus célèbres du répertoire moderne, et nul doute qu'elle ne reste un jour au répertoire classique. Elle est interprétée à la perfection par Mmes Jane Lobis, Musset, Brionne, etc., par MM. Harley, Tavola, Dorival, Millous, etc. Prudent de retenir ses places à Trianon.

SCALA

De mémoire de spectateur, il n'est pas d'opérette qui séduise plus que « Phi-Phi » et ne donne le désir de revenir l'applaudir. Aussi, la Scala ne désemplit pas, d'autant plus que la location se fait sans frais.

ALHAMBRA

A la demande d'un public enthousiasmé, M. Inaudi, restant un jour de plus, nous émerveillera ce soir encore par ses extraordinaires facultés de calculateur. Première de l'amusante comédie « Manu militari », mardi, en soirée, pas de cinéma. Dans la salle des spectacles : conférence de M. Marc Sangnier.

ALCAZAR

Samedi 13 et dimanche 14 mars 1920, trois représentations de « Nick Carter », le roi des policiers, superbe drame d'aventures interprété par une troupe d'élite, à l'occasion de la foire.

LA QUINTE

La Société de musique de chambre « la Quinte », fondée et dirigée par M. Ermend Bonnal, donnera son troisième concert le mercredi 10 mars, à vingt heures quarante-cinq, à la salle Bermond, 1, rue Saige, avec le concours de Mlle Dhamarys, la remarquable cantatrice. Au programme : Quatuors de Tournemire, quintette de Brahms et diverses œuvres de César Franck, Chausson, etc., etc.

CINEMA SAINT-GENES

Une bonne nouvelle. Les inaugurations se succèdent. Nous apprenons l'ouverture à Bordeaux, 6, cours Victor-Emmanuel-III, d'un nouveau théâtre spécialement aménagé pour les représentations cinématographiques, installé avec tout le confort moderne et muni de tous les perfectionnements apportés par la science dans l'art des projections animées. Ce théâtre prendra le nom de « Cinéma Saint-Genès », et sera sûrement une révolution dans ce quartier si éloigné du centre de Bordeaux.

Nombreux seront les amateurs du beau, du vrai qui se rendront en masse pour applaudir le merveilleux spectacle d'ouverture qui est fixée au jeudi 11 mars, en soirée, à vingt heures trente.

Les représentations auront lieu tous les soirs à vingt heures quarante-cinq. Jeudis et samedis, matinées à quinze heures. Dimanches et fêtes, deux séances en matinée, à quatorze heures trente et seize heures trente. Renouvellement de programme les lundis et jeudis. Nous en reparlerons.

SAINT-PROJET-CINEMA

BARRABAS. — Le premier épisode de ce film si attachant produit une telle impression que beaucoup de personnes veulent revoir deux fois les scènes émouvantes de ce beau roman.

Il nous revient que « Burdigala-Films », rue Naujac, 237, à Bordeaux, a fait projeter au Saint-Projet-Cinéma le lendemain mardi le film des fêtes présidentielles à Bordeaux, c'est-à-dire un jour plus tôt que toutes les autres maisons d'édition.

ALHAMBRA-DANCING

Mercredi, 10 mars, grand bal des Etudiants.

BAL DE LA GIRONDINE

Pour le bal paré et travesti qui aura lieu le 13 mars à la salle Franklin, la tenue a été réglée comme suit : Le complet foncé pour les cavaliers, sans col souple ni chemise de couleur, sera accepté. Les cavaliers en travestis féminins, les dames en travestis masculins ainsi que tous moines et dominos seront refusés.

SPECTACLES du 8 mars

GRAND-THEATRE. — Relâche.
APOLLO. — 8 h. 30 : Princesse Bébé.
BOUFFES. — 8 h. 30 : Fred.
TRIANON. — 8 h. 30 : l'Amour veille.
SCALA. — 8 h. 30 : Phi-Phi.
ALHAMBRA. — 8 h. 30 : Inaudi, « Manu militari », comédie.
ALHAMBRA-DANC. — 8 h. 30 : Danse, Jazz-Band.
SKATING-PALACE. — 8 h. 30 : Patinage et bal.

LA FOIRE

On ne se promenait pas, dimanche, sur l'esplanade des Quinconces. On s'y portait !

De fait, une affluence énorme — malgré l'incertitude du temps — a voulu assister à l'ouverture de la foire de mars. Celle-ci a groupé des attractions aussi nombreuses que variées. Il y en a pour tous les goûts et pour tous les âges : cinémas, théâtres, manèges, exhibitions de phénomènes, loteries, tous en passons !

Nos concitoyens qui ont passé l'après-midi de dimanche à la foire n'ont donc pas dû le regretter. Ils ont pu s'y récréer tout à leur aise, et s'y réconforter aussi, car les marchands de gourmandises et de boissons tiennent une place importante sur les Quinconces.

A la nuit, les promeneurs quittèrent l'esplanade, un peu étourdis en vérité par le bruit des orchestres et les sifflets des machines à vapeur se mêlant aux cris et aux acclamations de la foule. Ils retourneront, d'ailleurs, à la foire pour leur plaisir et aussi à la grande satisfaction des propriétaires des divers établissements.

Les Parfums Bichara sont partout

EMPRUNT FRANÇAIS
On souscrit sans frais
COX & C (France) Limited
4, rue Esprit-des-Lois, 4. — BORDEAUX

ÉTAT CIVIL

DÉCÈS du mars

Vve Micas, 64 ans, rue Grangeneuve, 18.
Mme Taillade, 68 ans, rue Lafontaine, 71.
Vve Saignac, 69 ans, rue Barreyre, 75.
Vve Sausset, 72 ans, rue Fondin, 76.
Joseph Sylvère, 78 ans, cours de la Marne, 17.
Vve Caubet, 88 ans, rue Malescaut, 5.

CONVOI FUNÈBRE M. J. Ferrand et sa fille, M. et Mme Feuillerat et leur fille, Mme veuve Ferrand, les familles Feuillerat, Ornon, Massieu, Abadie et Philippe (de Paris) prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme J. FERRAND, née M. FEUILLERAT,
décédée à Paris, dans sa 41e année,

leur épouse, mère, fille, sœur, belle-fille, nièce et cousine, qui aura lieu le mardi 9 mars, en l'église Saint-Bruno.

On se réunira salle d'attente de cette paroisse à neuf heures et demie, d'où le convoi funèbre partira à dix heures.

Il ne sera pas fait d'autres invitations.
Pompes funèb. génér., 121, c. Alsace-Lorraine.

CONVOI FUNÈBRE Mme veuve Pierre Borde, M. et Mme Octave Lassus, Mlle Marie-Thérèse Lassus et leurs familles prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Pierre BORDE,
décédé dans sa 75e année, muni des sacrements de l'Eglise,

qui auront lieu le mardi 9 mars, à neuf heures du matin, à Vignonet.

CONVOI FUNÈBRE Mme Guittard et ses enfants prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. H. GUITTARD,
qui auront lieu le mardi 9 mars, au cimetière de Saint-Seurin.

On se réunira à la maison mortuaire, rue du Manège, 14, à trois heures et demie, d'où le convoi funèbre partira à quatre heures.
Pompes funèb. génér. 121, c. Alsace-Lorraine.

CONVOI FUNÈBRE M. J. Lebrat, M. et Mme Cauret, Mme Lebrat, M. Louis Cauret (en religion Révérend Père Charles Prière des Franciscains San-Remo), M. et Mme Henri Mallet et leur fils, Mme F. Sourdoire de Frontenac), Mme Lœure Mallet, la famille Ricaud prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme Jean LEBRAT, née CAURET,
décédée à Talence le 7 mars 1920, de sa 24e année, munie des sacrements de l'Eglise,

leur épouse, fille, belle-fille, nièce, tante et cousine, qui auront lieu le mercredi 10 courant, en l'église Notre-Dame de Talence.

On se réunira à la maison mortuaire, 30, rue Charles-Laterrade, à huit heures trois quarts, d'où le convoi partira à neuf heures un quart.

Il ne sera pas fait d'autre invitation.
Pompes funèbres générales (Serv. de Talence).

CONVOI FUNÈBRE Mlles M. et C. Dupouy, M. et Mme P. Dancourt et leurs filles, M. et Mme M. Dupouy et leur fille, Mme veuve L. Rey prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme veuve A. DUPOUY,

leur mère, belle-mère, grand'mère et amie, qui auront lieu le mercredi 10 courant, en l'église Saint-Seurin, à huit heures.

Réunion à la maison mortuaire, 16, rue Jean-Soula, à sept heures et demie.
Pompes funèb. génér., 121, c. Alsace-Lorraine.

REMERCIEMENTS ET MESSES

Mme veuve Gaston Touche, M. et Mme Robert Dubédat et leur fils, lieutenant Edouard Touche, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre; M. Marc Touche, Mme veuve Henri Loustau et sa fille, Mme veuve Numa Brandela et ses enfants, Mme veuve Marc Dutauzin et ses enfants, M. et Mme Georges Artois et leurs enfants, Mme veuve Ferdinand Loustau, les familles M. Tandonnet, Peyrhaud-Lanbardée, J. Eymery, J. de La Ville-Montbazon, Henri Loustau (de Bazas), Dalbusset, Langlois, Latapie, Léry, Betgé de Lagarde, Mialhe, Saint-Anac remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Gaston TOUCHE,

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie dans cette douloureuse circonstance, et les informent que les messes qui seront dites le mercredi 10 mars en l'église Saint-Paul seront offertes pour le repos de son âme.

La famille assistera à celle de dix heures.
Pompes funèb. munic., 11 et 13, rue de Belfort.

REMERCIEMENTS ET MESSE

Les familles Dupin, Brout, Joanlong, Bouyonnet, Claverie, Lougare, Berthelot, Buzard, Burgadé remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Pierre-Dominique DUPIN,
président du Syndicat des commissionnaires, mandataires et dames détaillantes aux halles de Bordeaux,

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance, et les informent que la messe de huitaine s